



Le chantier Laser Mégajoule en mai 2007

Zoom sur...

L'impact du chantier Laser Mégajoule sur l'environnement

Le chantier du Laser Mégajoule a débuté en 2003 dans une zone de 75 hectares située sur le site du Barp et qui, jusqu'en 2000, était vierge de toute activité antérieure. Le chantier est mené dans le respect d'exigences environnementales fortes et en tenant compte de l'étude d'impact réalisée avant démarrage des travaux.

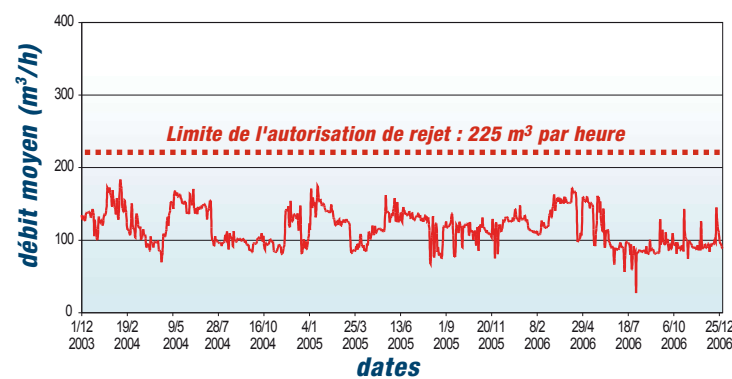
Par exemple, les déchets de chantier font l'objet d'un tri sélectif poussé, avant d'être recyclés et les camions sont lavés avant de quitter le site.

Un indicateur significatif de l'impact du chantier sur l'environnement naturel est celui de l'impact des rejets d'eau opérés dans le ruisseau Lacanau. Les prélèvements d'eau dans la nappe phréatique supérieure (il ne s'agit pas de la nappe phréatique profonde utilisée pour l'eau potable) et les volumes d'eau rejetés sont inférieurs aux limites autorisées.

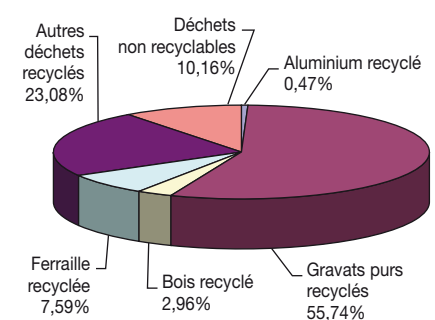
Les paramètres classiques de la qualité de l'eau sont également mesurés (acidité, température, minéralisation, matières azotées, phosphore, qualité biologique et bactériologique). Les mesures de bruit qui ont été effectuées démontrent l'absence d'impact sonore significatif hors du site. Afin d'impliquer tous les intervenants du chantier, une charte et une formation à la protection de l'environnement sont données à chaque nouvel arrivant sur le site.

■ L'eau du ruisseau Lacanau en aval du CESTA conserve sa qualité « 1B », c'est-à-dire celle d'une eau « de bonne qualité ».

débits journaliers moyens des rejets d'eau (chantier LMJ+LIL) (m³/h)



90% des déchets issus du chantier sont recyclés



Le saviez-vous ?

Mesures dans l'environnement

Bilan environnemental des abords des sites

Au mois de mai 2007, le CESTA a officiellement remis au sous-préfet d'Arcachon, président de la Commission d'Information auprès de l'INBS « Cesta Lasers », un bilan environnemental des abords de ses sites du Barp et du TEE.

Ces documents d'une soixantaine de pages chacun, entendent apporter des éléments de réponse à certaines associations qui, à l'automne dernier, ont manifesté le souhait de mieux connaître l'état environnemental à proximité du CESTA, en vue d'y réaliser par la suite une intercomparaison.

En tenant l'engagement de produire et de communiquer un tel document, le CESTA apporte la preuve de son souci d'information du public, tout en respectant le caractère confidentiel de certaines de ses activités. Il assume ainsi pleinement ses responsabilités d'exploitant.

■ Ce bilan montre un impact extrêmement faible de nos activités sur l'environnement qui demeure au niveau du « bruit de fond naturel ».



Direction des applications militaires
Centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine
Unité communication et affaires publiques
15, avenue des Sablières
B.P. 2 - 33114 LE BARP
Tél. 33 (0)5 57 04 50 28 - Fax. 33 (0)5 57 04 54 16

Pour en savoir plus, connectez-vous sur

www.cea.fr

La Lettre

de l'environnement
du centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine

édito

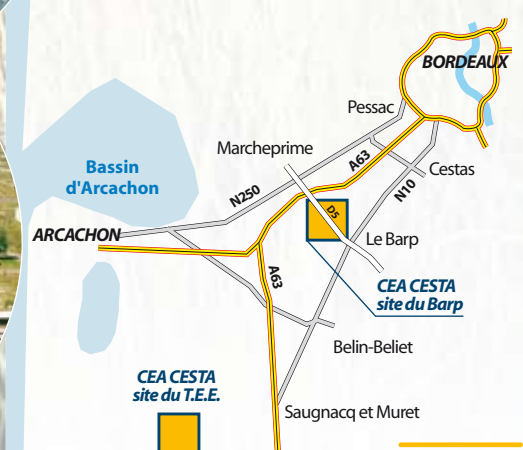
Vous avez entre les mains le deuxième numéro de la « Lettre de l'Environnement » du Centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine.

Implanté depuis plus de 40 ans sur les communes du Barp, de Saugnacq et Muret/Belin-Beliet, le Centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine du CEA est en charge de l'ingénierie des armes de la force de dissuasion nucléaire française. Aujourd'hui en pleine mutation, le CESTA s'appête à accueillir le plus grand laser du monde : le Laser Mégajoule, dont la construction a débuté en 2003. Autour de cet outil de recherche exceptionnel, un pôle de compétitivité, scientifique, technologique, économique, se dessine : la Route des Lasers.

En tant qu'habitants des communes riveraines du site, vous êtes témoins de cette évolution. Et vous vous posez peut-être également des questions sur nos activités passées, présentes ou à venir. Quelles sont les missions du CESTA ? Présentent-elles des risques ? Existe-t-il un suivi de leur impact sur l'environnement ? Comment ces activités sont-elles contrôlées ?

Pour vous informer régulièrement et répondre à vos interrogations, le CESTA vous donne rendez-vous, deux fois par an, dans cette « lettre de l'environnement ». Ce document vous apportera, je l'espère, des explications claires, accessibles, argumentées. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : nous sommes à votre écoute.

Pierre Bouchet
Directeur du CEA CESTA



Les implantations du CESTA

